

Règlement intérieur



ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Horaires, obligations scolaires, organisation des activités, absences et retards des élèves, surveillances et sorties midi et soir

5

Articles	Règles
Article 1	Je dois respecter les horaires de mon emploi du temps et être présent
Article 2	Je ne quitte pas l'établissement sans autorisation de mes parents et du collègue
Article 3	J'ai toujours mon matériel pour travailler en cours et en étude
Article 4	Je prends la place indiquée par le professeur / l'éducateur
Article 5	J'ai toujours mon carnet de bord avec moi et je le présente à la demande d'un adulte du collègue
Article 6	Je respecte le matériel mis à ma disposition ainsi que les règlements spécifiques qui s'y rattachent (charte informatique, charte internet etc.) Lorsque je quitte la salle, je la laisse propre.
Article 7	J'utilise les poubelles en classe, sur la cour et dans les toilettes
Article 8	Les comportements amoureux ne sont pas acceptés dans l'enceinte du collègue
Article 9	Toute violence verbale ou physique ne peut être tolérée, si besoin je m'adresse à un adulte
Article 10	Quand je suis retenu(e) par un enseignant après un cours, je lui demande un billet de retard que je remets à l'enseignant assurant le cours suivant
Article 11	Quand je commence plus tard, je dois me présenter systématiquement à la vie scolaire pour signaler ma présence
Article 12	Je rentre calmement au self, je mange proprement, je laisse ma table propre et je respecte la nourriture
Article 13	Quand je n'arrive pas à l'heure pour passer au self ou si je n'ai pas ma carte de self, je passe à la fin du service
Article 14	Je m'engage à monter et descendre à l'arrêt prévu sur ma carte de transport scolaire
Article 15	Je m'engage à respecter le règlement du collègue pendant l'étude du soir, les sorties et les voyages scolaires
Article 16	J'ai la possibilité d'arriver plus tard et/ou de sortir plus tôt avec une autorisation parentale écrite lorsque je suis sur des temps de permanence, (Uniquement pour le début et/ou fin de journée) à condition que j'arrive/ rentre par mes propres moyens. Il est formellement interdit d'utiliser les transports scolaires dans ce cas précis.

Règlement intérieur

6

CONCERTATION AVEC LES FAMILLES

Mode de communication avec les familles, changement de situation familiale, rendez-vous avec les familles, partenariat éducatif école/famille (rôle de chacun/droits et devoirs)

Articles	Règles
Article 17	Je m'engage à montrer et à faire signer régulièrement mon carnet de bord à mes parents.
Article 18	Je m'engage à transmettre les documents donnés par les professeurs et la vie scolaire dans le temps imparti, sous peine de sanction car cela entrave l'organisation des diverses manifestations.
Article 19	Quand j'en ressens le besoin, je peux solliciter un adulte du collège pour l'informer d'une situation inhabituelle me concernant
Article 20	Je m'engage à accepter avec confiance les décisions prises par l'équipe éducative.
Article 21	Je m'engage à être acteur de mon projet d'orientation avec l'accompagnement de mes parents et de l'équipe éducative.
Article 22	Je m'engage à accompagner mes parents lors des rencontres me concernant.
Article 23	Toute absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire. Je m'engage à récupérer le travail manqué, auprès de mon binôme, qui aura au préalable pris mon travail auprès des enseignants, le tout dans un délai de 48 heures suivant mon retour.
Article 24	Je m'engage à travailler mes cours à la maison, en salle d'étude et si besoin, demander de l'aide à un adulte.



VIE COLLECTIVE ET LOCAUX

Respect des personnes, langage, attitude et comportement, tenue vestimentaire, objets personnels, circulation dans les différents espaces de l'établissement, respect du matériel, exercice d'évacuation et sécurité dans les locaux, organisation des récréations ...

Articles	Règles
Article 25	J'accepte les différences des uns et des autres
Article 26	Je fais attention à la manière dont je dis les choses envers le personnel et mes camarades. Je fais preuve de respect et de diplomatie.
Article 27	Je viens avec une tenue correcte. (Vêtements propres et non troués et sous-vêtements non visibles)
Article 28	Je respecte les règles de prise de parole. Je lève la main et j'attends que le professeur m'interroge.
Article 29	Quand j'apporte des objets personnels, je le fais à mes risques et périls.
Article 30	Je laisse mon téléphone éteint. Il est rangé dans mon sac afin de ne pas perturber les cours et ne pas communiquer sans autorisation. Tout manquement y compris regarder l'heure fera l'objet d'un retrait de l'appareil. Il sera déposé à la vie scolaire et à retirer par les parents au bout de 72 heures.
Article 31	Je respecte mon matériel, celui du collègue et également celui des autres.
Article 32	Je contribue à la propreté de l'établissement.
Article 33	Je laisse ma place et la classe dans un état de propreté agréable.
Article 34	J'évite les bruits inutiles et excessifs dans les cours et dans les couloirs
Article 35	Je respecte l'autorité et obéis à toute personne appartenant à l'équipe éducative. J'utilise le vouvoiement avec tout le personnel.



Règlement intérieur

8

HYGIÈNE ET SANTÉ

Propreté corporelle, maladie, prise de médicament, bonbons, boissons, jeux autorisés...



Articles	Règles: Hygiène & Santé
Article 36	Par mon comportement je suis responsable de mon hygiène et celle des autres. Je montre l'exemple (crachats, lavage des mains.)
Article 37	Si je me blesse, même légèrement, j'en avertis immédiatement un adulte.
Article 38	Je me débarrasse des déchets (mouchoirs ...) régulièrement et aux endroits prévus à cet effet.
Article 39	Je n'apporte pas de nourriture dans l'établissement (gâteaux apéritifs, sandwiches) et le déjeuner servi par le self ne sera consommé qu'aux endroits et aux heures prévus.
Article 40	Les bonbons, sucettes et chewing-gum ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.
Article 41	Je porte une tenue adéquate aux activités sportives.



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Articles	Règles de Sécurité
Article 42	Par mon comportement, je suis responsable de ma sécurité et de celle des autres et je montre l'exemple.
Article 43	Je suis vigilant au lieu où je me trouve et à ce qui m'entoure.
Article 44	Je me déplace sans bousculade et posément dans le sens de circulation.
Article 45	Je respecte les consignes propres aux alertes.
Article 46	Je reste à l'écoute des ASSEC (Assistant de sécurité) et des adultes qui m'encadrent.
Article 47	Je signale toute attitude qui me semble dangereuse.
Article 48	Je n'apporte pas et ne consomme pas de produits interdits par la loi. (Tabac, drogue, alcool)

Règlement intérieur



RESPECT DE LA DISCIPLINE

Préparation à l'échelle progressive de sanctions. Sanctions et mesures positives d'encouragement en cas de non-respect du règlement, progressivité des sanctions, procédure suivie

Niveaux	Sanctions
Niveau 1	Avertissement oral
Niveau 2	1 croix sur la fiche de suivi du carnet de bord
Niveau 3	Mot écrit dans la partie correspondance / mise en garde
Niveau 4	Retenue de 1 heure et 30 minutes
Niveau 5	Appel aux parents + prise de rendez-vous avec les parents si nécessaire
Niveau 6	Avertissement écrit suite à une décision du conseil de classe ou du conseil de suivi
Niveau 7	Conseil éducatif avec les parents
Niveau 8	Inclusion
Niveau 9	Le Blâme
Niveau 10	Conseil de discipline
Niveau 11	Exclusion temporaire/définitive
Niveau 12	Signalement effectué par la Direction.

En fonction de la gravité des faits, l'équipe éducative retiendra la sanction la plus appropriée. Les croix pour bavardages restent dans la fiche de suivi, au même titre que les oublis, le travail non fait, le manque de ponctualité et le non-respect des consignes.